

COMMUNICATION : LA POLITIQUE PUBLIQUE D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Une communication relative à la politique publique d'intelligence économique a été présentée au Conseil des Ministres.

Volet à part entière de la politique économique de l'Etat, la politique publique d'intelligence économique, véritable stratégie de l'Etat en la matière, a pour finalité de contribuer à la croissance de l'économie ainsi qu'à la préservation et à la création d'emplois sur le territoire national.

L'action de l'Etat en intelligence économique s'articule autour de trois axes.

Le premier consiste à mener une veille stratégique sur les principales évolutions et défis auxquels est confrontée l'économie française.

Le second axe a trait au soutien à la compétitivité de l'économie française, par la valorisation de la recherche publique en priorité au profit des entreprises françaises et européennes, par le développement de l'influence de la France dans les organisations internationales et les enceintes de normalisation et, enfin, par l'aide aux exportations.

Le troisième axe consiste à renforcer la sécurité économique des entreprises et des établissements de recherche face aux menaces qui peuvent peser sur elles, par exemple en matière de propriété intellectuelle.

Pilotée par un comité directeur présidé par un représentant du Président de la République, la délégation interministérielle à l'intelligence économique, instituée en septembre 2009 et dirigée par Olivier Buquen, conçoit cette politique, anime et coordonne sa mise en œuvre, déclinée :

- au niveau ministériel, par le biais des différentes administrations ou établissements sous tutelle concernés, qui ont nettement accru leur mobilisation sur ce sujet ;
- au niveau régional, sous la responsabilité des préfets de région, qui délèguent la mise en œuvre de la politique d'IE territoriale à un membre du corps préfectoral, le coordonnateur régional de l'Intelligence Economique ;
- au niveau international, sous la responsabilité des ambassadeurs, qui coordonnent et animent l'action en matière d'IE des services économiques et des services scientifiques des ambassades, placés sous leur autorité.